



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DÉCEMBRE 2016

INSTITUTION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS-DES SUJETIONS-DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNELLE) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'un nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} janvier 2017. Après avis favorable du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le RIFSEEP, composé d'indemnités mensuelles, IFSE et une indemnité annuelle le CIA. Cette délibération définit les groupes d'emploi, les critères d'emploi, les montants maximum, les abattements en cas d'absence.

MODIFICATIONS DU PLU :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une révision simplifiée du PLU et désigner le Cabinet PERSPECTIVE pour réaliser ces modifications.

CONCESSION du « LIEU DE VIE » :

Après avoir pris connaissance du rapport concernant le projet de délégation du service public pour le lieu de vie communal, multi commerces et multi-services, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe d'une gestion déléguée du service public et, plus précisément, décide d'un contrat de délégation du service. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence simplifiée pour sélectionner le futur délégataire de service public ainsi que tous les actes indispensables à la passation du contrat de délégation de service public, dans le cadre de la législation en vigueur.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention dans le cadre des amendes de police pour la réalisation d'un nouveau parking au Bourg.

CONVENTION DE PRET A USAGE DE TERRAIN A LA SOCIETE ORANGE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière délibération de prêt à usage de terrain avec la société orange par convention date de 1974. La Société orange propose de renouveler cette convention sur la parcelle AK 20, pour une surface moindre, facilitant les futurs aménagements communaux. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette convention.

DIVERS :

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :

- Présidentielles le 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Législatives le 11 juin 2017 et le 18 juin 2017